DEPARTEMENT

VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

ARGENTEUIL

CANTON

TAVERNY

COMMUNE

**BESSANCOURT** 

# REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N°18/2024

#### DECISION

Demande de subvention au Conseil Département du Val d'Oise

Restauration générale de l'église Saint Gervais Saint Protais - tranche ferme

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 8 juillet 2020 ;

## Considérant le projet suivant :

 Restauration générale de l'église Saint Gervais Saint Protais – tranche ferme pour 900 497.40 € HT

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 25 % du montant H.T des travaux;

#### DECIDE

## Article 1er: de solliciter, pour le projet :

 Restauration générale de l'église Saint Gervais Saint Protais – tranche ferme pour 900 497.40 € HT

la subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise.

**Article 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Fait à Bessancourt, le 26 juin 2024

Le Maire,